

ELECTRIFICATION DE L'immeuble LESSINGER - N° 813 -

Monsieur le Maire expose que Monsieur Raymond LESSINGER domicilié Chemin de Colombier à LUDRES a demandé le branchement de sa maison d'habitation sur le réseau électrique alimentant le lotissement "ZODIAC".

Ce raccordement a reçu un avis favorable d'E.D.F. moyennant le versement d'une indemnité à la Ville de LUDRES, propriétaire du droit de suite de ce réseau construit depuis moins de cinq ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

Monsieur Raymond LESSINGER est autorisé à se raccorder sur le réseau électrique du ZODIAC.

Le montant de l'indemnité à verser à la Commune, au titre du droit de suite est fixé à mille francs (1.000 Frs).